Commune de Willerwald

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 06/10/2026

N° DP 57 746 2600021

Par :	**HUGENEL BENOIT**
Représenté par :	
Demeurant à :	**116 BIS RUE PRINCIPALE** **57430 WILLERWALD**
Pour :	**Remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage qui sont de couleur chêne par des portes de couleur gris anthracite RAL7016.**
Sur un terrain sis à :	**116 BIS RUE PRINCIPALE** **57430 Willerwald**
Références cadastrales :	**21 0294**

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, révisé le 15 novembre 2024,
Et notamment le règlement de la zone A, Nj, Ub,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1 :
Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés dans la déclaration susvisée.

WILLERWALD, le 09 octobre 2026

Le Maire,
Henri HAXAIRE

MAIRIE DE WILLERWALD (MOSELLE)

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 06/10/2026
La présente décision est publiée sur le site internet communal à compter du 09/10/2026
La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 09/10/2026